Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. 2 • **L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

24 JUIN 2010 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. – Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB – AOSTE • LVII année • N. 18104 **25**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

Le sénateur Antonio Fosson a présenté deux amendements qui sauvegardent notre Autonomie

« La manœuvre financière de Tremonti ne peut pas toucher les droits des Valdôtains »

EDITORIAL

Défendre nos droits

Ego Perron

Ces jours-ci, l'attention de toute la politique italienne est tournée vers la manœuvre financière que le Gouvernement italien est en train de soumettre au Parlement. Une manœuvre très rigoureuse, même si nécessaire, notamment vis-à-vis des Régions, pour rétablir davantage les finances de l'Etat italien.
La période qui s'annonce sera donc une période difficile pendant laquelle des sacrifices seront demandés à tout le monde et notamment aux Régions, en ce qui concerne leurs économies et leur système d'autonomie. Nous avons, en tant que Valdôtains et en tant que force politique responsable qui sait ce que signifie le mot administrer, la pleine conscience de la nécessité que tout le monde participe, en renonçant à quelque chose, à cette période de sacrifices. Mais nous sommes très préoccupés de ce que sera l'avenir de notre Région, de cette petite communauté qui a pu survivre en tant qu'entité autonome seulement grâce à l'existence et au travail de l'Union Valdôtaine. Nous sommes préoccupés parce qu'il y a souvent, ailleurs et même ici, une attitude qui tend à ne pas reconnaître les raisons profondes de notre existence en tant qu'Autonomie spéciale.
Nous sommes préoccupés parce que nous avons la responsabilité d'administrer, de garantir la qualité et l'efficacité des services que nous avons offerts jusqu'à maintenant et le fait de recevoir moins d'argent pourrait signifier ne plus pouvoir garantir des services aux gens dans ces secteurs prioritaires et stratégiques pour notre avenir comme la santé, l'éducation, les transports, l'agriculture, notamment celle de montagne, autant de services qui dans notre région sont totalement financés par la Région.
Le temps est venu, encore une fois, de la clarté, de prouver si les forces politiques présentes en Vallée d'Aoste se professent autonomistes, fédéralistes, valdôtaines seulement en paroles ou aussi et surtout à travers leurs actes.
Il est temps de prouver clairement si la priorité sont les intérêts de notre Région, de ses habitants, sa dignité et la volonté d'exister en tant que communauté autonome et fière de l'être, ou si l'on préfère être une dépendance au service de Rome ou des partis italiens.
L'Union Valdôtaine n'a aucun doute là-dessus : nous sommes en faveur de la Vallée d'Aoste et des Valdôtains. Notre Mouvement soutiendra entièrement et énergiquement le travail du Président de la Région qui devra discuter de ces passages avec le Gouvernement italien. Notre Mouvement sera aux côtés des Parlementaires valdôtains dans une bataille nécessaire pour reconnaître nos droits et garantir ce que nous avons.
L'Union Valdôtaine demande aux autres forces politiques, même aux alliés de la région, autant de courage et de clarté pour la défense de la Vallée d'Aoste avant tout.

Parmi les 1.500 amendements présentés par les Parlementaires italiens sur la « Manovra Finanziaria estiva » proposée par le Ministre Giulio Tremonti il y en a deux qui ont été signés par le sénateur de l'Union Valdôtaine Antonio Fosson.
Le texte de cette manœuvre financière – qui a démarré pendant la semaine dernière au Sénat de la République – a fait discuter l'opinion publique dans les dernières semaines, tout comme le décret « contre les écoutes téléphoniques » voulu par le premier ministre Silvio Berlusconi. Mais cette manœuvre financière – si elle est approuvée – pourrait changer l'équilibre des relations entre l'Etat et les Régions.
« Il faut partir d'une prémisse autant réelle que nécessaire – dit à ce propos le sénateur Fosson – *la dépense publique italienne est énorme. Et il n'est pas possible que la dette publique du pays continue de croître depuis vingt ans. Une autre vérité est que le secteur public italien est utilisé comme une sorte d'amortisseur social, et tout cela n'est plus possible pour un Pays qui doit se confronter aux grandes nations de l'Europe. En bref, il faut économiser, c'est plus que nécessaire. Mais les modalités proposées par la manœuvre de Tremonti sont inadmissibles : ce document prévoît que les Régions soient les principaux sujets touchés par cette économie forcée. Et en plus, ce décret-loi du 31 mai dernier* (qui doit être converti en loi par le Parlement avant la pause estivale) *va au-delà de ses possibilités, parce qu'il empêche les Régions – aussi bien à Statut ordinaire que spécial – d'étudier la meilleure manière de réduire leurs propres dépenses. Cela est inadmissible, surtout en cette période délicate de la vie de l'Etat : nous ne devons pas oublier que l'on vient d'adopter le célèbre fédéralisme fiscal, qui est une réforme que notre Région a bien voulu accepter mais qui, avec ce genre de procédé de la part de l'Etat, devient absolument inutile ».*
Une manœuvre qui fait discuter et qui a été aussi capable de rassembler les deux principaux partis politiques du scénario national : Vasco Errani (Pd), président de la région Emilie Romagne, et Roberto Formigoni (PdL), président de la région Lombardie, sont d'accord sur un « non » plutôt net vis-à-vis de ce type de réforme. En ce qui concerne le Val d'Aoste, c'est, d'une manière plus détaillée, l'article 14 de cette manœuvre

qui préoccupe le Sénateur Fosson et l'Administration régionale : un article qui prévoit que notre région paye pour cette crise la somme de 500 millions d'euros, qui sera doublée en 2012.
« Ce sont des chiffres astronomiques, qui empêcheraient l'Administration régionale de continuer à travailler – dit Fosson – *En plus, cette norme risque d'être incompatible avec l'article 119 de la Constitution. De même, avec le député Roberto Nicco et le président Rollandin, on a décidé de réagir par la voie législative, en présentant deux amendements qui – s'ils sont acceptés – pourront changer la position du Val d'Aoste ».*
Le premier ajouterait, à l'alinéa 4 de l'article 14, un paragraphe (le 4bis), avec la possibilité pour les Régions à Statut spécial de se réserver *« la réalisation des objectifs de finances publiques grâce à des actions de réduction des dépenses courantes par le biais de lois régionales ».*
Quant au deuxième amendement, il modifierait l'article 55 par un article 55bis qui « *maintient les attributions aux Régions et aux Provinces à Statut Spécial comme le prévoit ces mêmes Statuts Spéciaux et les normes d'application* ».

François Domaine

… » *fin de citation*

lcaveri@gmail.com

« Une civilisation se construit
par l'apport successif de générations
prenant appui l'une sur l'autre
comme les pierres d'un édifice »
André Frossard

Il faut être digne
de notre morceau de mur

Le Comité Fédéral, réuni à Aoste le 21 juin 2010

AYANT PRIS en examen la manoeuvre financière que le Gouvernement italien a assumée par le décretloi 78 du 31 mai 2010, qui est soumise, à présent, à l'attention du Parlement italien ;
REMARQUE que l'Autonomie de notre région, son économie, sa finance et les fonctions qu'elle exerce sont fortement menacées par cette manoeuvre ;
SOULIGNE que des problèmes pourraient également naître pour le système financier de la Vallée d'Aoste concernant le débat en cours lié au fédéralisme fiscal ;
CONSTATE que, bien que le document envisage que les organismes locaux garderont leurs propres compétences, le financement affecté par l'Etat sera réduit, en contradiction avec l'article 119 de la Constitution italienne ;
SIGNALE que si ces mêmes mesures étaient applicables aux Régions à Statut spécial, d'autres cas d'illégalité constitutionnelle pourraient être envisagés, puisque la Cour Constitutionnelle a confirmé que le législateur de l'Etat ne peut pas obliger les Régions et les Provinces Autonomes à adopter des mesures analytiques en réduisant leur autonomie financière ;
EXPRIME une très grande préoccupation en raison des répercussions qui pourraient se produire dans le domaine de l'emploi, en matière de sécurité sociale et de santé et, en général, en ce qui concerne les droits de notre communauté ;
RAPPELLE que l'Union Valdôtaine a toujours lutté pour la sauvegarde du Statut, du régime fiscal et des compétences de la Vallée d'Aoste, qui sont reconnus et garantis par la Constitution italienne ;
ENGAGE le Gouvernement régional et le Sénateur de la République à soutenir, dans les lieux opportuns, les raisons de l'Autonomie Spéciale afin que notre Région puisse continuer à maintenir ses pouvoirs et ses fonctions en garantissant ainsi à notre population tous ces services dont elle a besoin qui, pour des raisons historiques, culturelles et géographiques, résultent plus difficiles et plus coûteux qu'ailleurs.

Aperçu des décisions du Gouvernement régional

Séance du vendredi 18 juin 2010

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
Le Gouvernement a approuvé la transmission au Conseil régional de la délibération « Approbation du plan pluriannuel 2010-2013, pour le développement du système informatif régional visé à la loi régionale n° 16 du 12 juillet 1996 ».

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
L'Exécutif a donné son feu vert en vue de la transmission au Conseil régional du projet de loi « Modifications à la loi régionale n° 12 du 8 juillet 2002 (portant nouvelles dispositions relatives à l'organisation juridique et au fonctionnement du Corps forestier de la Vallée d'Aoste et au statut du personnel y afférent. Modification de la loi n° 45 du 23 octobre 1995 et abrogation de lois régionales en matière de personnel forestier) et de la proposition de règlement régional « Modification du règlement régional n° 2 du 17 mai 2010 (portant dispositions en matière d'accès au Corps forestier de la Vallée d'Aoste et de mobilité dans le cadre de celui-ci, aux termes du troisième aliéna de l'art. 5 et de l'art. 11 de la loi régionale n° 12 du 8 juillet 2002) ».
Par ailleurs, une enveloppe de 470.000 euros a été débloquée au titre de l'aide octroyée au consortium d'amélioration foncière Mellier-Val de la Leigne, de Champorcher, destinée à financer l'aménagement de terrains agricoles, ainsi que la construction d'ouvrages d'irrigation et de viabilité rurale.
Le Gouvernement a approuvé le calendrier de la chasse 2010-2011.

ACTIVITÉS PRODUCTIVES
L'Exécutif a adopté le Plan des activités 2010 de la convention passée entre la Région et *Finaosta* pour le fonctionnement du Centre d'Observation et d'Activité sur l'énergie (COA Energie). En outre, il a donné son feu vert à l'adhésion de l'Assessorat à la 22ème campagne nationale de qualité dans le cadre de la Semaine européenne de la qualité, qui se déroulera du 8 au 14 novembre 2010, ainsi qu'à l'organisation d'un congrès et d'un cours de formation sur les thèmes de la qualité, de l'environnement, de la sécurité et de la responsabilité sociale.

BUDGET, FINANCES ET PATRIMOINE
Le Gouvernement a adopté la convention passée avec l'Institut Valdôtain de l'Artisanat de Tradition et la Société valdôtaine de préhistoire et d'archéologie en ce qui concerne la réorganisation des locaux appartenant à la Région situés rue de Chambéry, à Aoste, et la concession gratuite desdits locaux aux organismes susmentionnés.

ÉDUCATION ET CULTURE
L'Exécutif a décidé d'organiser, en collaboration avec l'Institution scolaire Saint François d'Aoste, un cours de formation intitulé « Soutien au soutien » destiné aux enseignants des écoles primaires et secondaires du premier degré de la région, au titre de l'année scolaire 2010/2011.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
Le Gouvernement a décidé d'envoyer au Conseil régional le projet de loi « Institution de la Fondation de la Regione autonoma Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste, pour la recherche sur le cancer ».

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT
L'Exécutif a entériné la convention entre la Région et l'ARPE pour la réalisation de certaines mesures du projet stratégique AERA – Air Environnement Régions Alcotra, du Programme opérationnel de coopération transfrontalière Italie/France (Alpes – ALCOTRA) 2007/2013 et a engagé à cet effet une dépense globale de 449.000 euros.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
Le Gouvernement a approuvé l'organisation, par l'Assessorat, d'initiatives promotionnelles pour le second semestre 2010. Par ailleurs, il a décidé d'octroyer une aide à une société valdôtaine de cyclisme, dont le siège est situé à Pont-Saint-Martin, à hauteur maximum de 88.000 euros, en vue de l'organisation de la 47e édition du *Giro ciclistico internazionale a tappe della Valle d'Aosta* – Les Savoie – Mont-Blanc, prévu en Vallée d'Aoste, du 24 au 29 août 2010. Il a également approuvé un nouvel achat de billets de train pour Turin et Milan auprès de *Trenitalia*, en faveur des étudiants valdôtains qui fréquentent l'université ou des cours de type universitaire et postuniversitaire, pour un montant de 180.000 euros.

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards – 11100 Aoste.
Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à

Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.

NOUVELLES EN BREF

LA RÉGION FAIT CADEAU DE "COMPOST"
L'Assessorat régional du Territoire et de l'Environnement informe les citoyens que – depuis samedi dernier 19 juin dans le centre régional du traitement des déchets urbains de Brissogne – il est possible de prélever gratuitement du "compost", s'agissant d'un produit pour l'agriculture élaboré à l'aide de résidus biologiques provenant des jardins et des espaces verts. L'initiative est née de la collaboration entre l'Assessorat et la Valeco, l'entreprise de gestion de la décharge régionale, qui veut favoriser l'utilisation d'un compost contrôlé et de bonne qualité. Le Centre régional pour le traitement des déchets se trouve à Brissogne, au n°1 du lieu-dit Ile Blonde, à proximité de la décharge régionale des déchets urbains. Les particuliers peuvent retirer leur compost le samedi de 8h à 12h ; les entreprises du lundi au vendredi à partir de 14h30 jusqu'à 16h30. Pour tout renseignement, contacter le 0165/361515.

ÉCOLE D'ASTRONOMIE À SAINT-BARTHÉLEMY
La Fondation Clément Fillietroz organise la septième édition de l'école estivale d'astronomie, qui se déroulera du lundi 26 au vendredi 30 juillet prochain à l'Observatoire astronomique de Saint-Barthélemy, au lieu-dit Lignan, à Nus.
L'initiative, qui est promue aussi par l'Union didactique des Astronomes Italiens, prévoît cinq journées d'activités pour un coût total de 210 euros, mais il y a aussi la possibilité de s'inscrire à une journée seulement au prix de 55 euros. La Surintendance régionale des Ecoles a mis à disposition une subvention de 2.100 euros pour l'inscription de dix professeurs valdôtains. Pour tout renseignement, contacter la Fondation Clément Fillietroz, qui gère l'Observatoire astronomique régional de Saint-Barthélemy (0165/770050, www.oavda.it).

LE BIM ORGANISE LA DEUXIÈME ÉDITION DE "PHOTEAU & VIDEAU"
Le Bim organise pour la deuxième fois le concours "Photeau & Videau", qui avait déjà connu un vif succès en 2009. Le concours, qui est réservé aux Valdôtains d'âge compris entre 12 et 19 ans, peut permettre aux jeunes de comprendre la valeur et l'importance d'une ressource comme l'eau en utilisant des technologies multimedias. Depuis le lundi 14 juin dernier, et jusqu'au 31 octobre prochain, sur le site Internet du Bim (www.bimvda.it) il est possible d'accéder à un espace réservé à l'initiative : chaque candidat pourra participer avec un maximum de trois œuvres (vidéos, photographies) produites au Val d'Aoste et ayant comme élément de base l'eau. Au terme du concours, un jury primera les meilleurs ouvrages avec quatre iPad Apple, quatre appareils vidéo-photografiques Sanyo Xacti VPC-CA9 et quatre portables iPhone 8GB.
Le concours "Photeau & Videau" du Bim perçoit une aide financière des Assessorats régionaux de la Santé et de l'Instruction publique.

Le peuple valdôtain
Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.234140
Fax 0165.261469
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Giuseppe RIVOLIN

La page 8 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

TIPOGRAFIA DUC
16, Grand-Chemin - Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88
Fax 0165.36 00 14
CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique - 11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS :
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

La manifestation durera du 1er au 4 juillet : les protagonistes à Courmayeur et Aoste

Art, musique et culture celtiques seront les protagonistes de Celtica 2010

L'inauguration de Celtica 2010, qui s'annonce comme l'édition des grands nombres, est prévue, à Aoste, pendant l'après-midi du jeudi 1er juillet, lorsque le centre historique du chef-lieu régional accueillera des concerts et le traditionnel défilé, tandis que le soir au stade Puchoz s'exhiberont les Clanadonia, la compagnie irlandaise de danse Dominic Graham School, les bretons Ampouailh et les écossais Red Hod Chili Pipers. «*Celtica est une manifestation qui valorise notre territoire* – a commenté l'assesseur à la Culture Laurent Viérin – *en impliquant plusieurs localités de notre région et en faisant la promotion de nos biens culturels*». Les organisateurs Riccardo Taraglio et Laura Plati, directeur artistique et directeur technique de l'association «Clan della Grande Orsa» ont présenté, pendant la conférence de presse du lundi 7 juin dernier, le programme mis au point grâce à la collaboration des Assessorats régionaux de la Culture et du Tourisme. Le siège principal de l'événement restera le bois du Peuterey dans la Val Vény, mais, pendant les quatre journées, d'autres pays seront impliqués. De Courmayeur à Bard, d'Aoste à Pré-Saint-Didier, notre région sera le véritable "Cœur celtique dans le cœur d'Europe". Le calendrier envisage plus de 200 événements : 50 concerts et spectacles de danse, 23 animations, 101 workshops, 29 conférences et beaucoup d'autres rendez-vous encore, tous ayant en commun la musique et les 350 artistes celtiques qui seront présents. «*Ce festival* – a souligné l'assesseur régional au Tourisme Aurelio Marguerettaz – *permet de faire connaître davantage la Vallée d'Aoste, en attirant des touristes qui sont accueillis dans un paysage extraordinaire*». Parmi les nouveautés, il faut souligner le premier "Festival dédié à l'harpe celtique", qui sera déroulera à Courmayeur et au Fort de Bard avec des artistes de très haut niveau, le premier trophée "Camac/Celtica pour harpe celtique" et la retransmission de la manifestation sur la chaîne de télévision numérique Jbtv. Pour toute information et pour le programme détaillé, il est possible de consulter le site Internet www.celtica.vda.it.

Trois jeunes partiront pour une année d'études à l'étranger

Deux jeunes filles inscrites au Lycée Classique d'Aoste, Bianca Baratti, qui partira pour la Suède, et Marzia Béthaz, pour la Belgique, et un garçon, inscrit à l'Institut magistral "Maria Adelaide" d'Aoste – lycée scientifique technologique, Joel Petigax, prêt à partir pour le Canada francophone, ont reçu, le mercredi 16 juin dernier, une bourse d'études pour un séjour annuel Intercultura.
L'initiative pour l'année scolaire 2010/2011 est née d'une collaboration entre l'Assessorat régional de l'Education, qui a doublé son engagement en finançant deux bourses d'études, et le Bim, qui a mis à disposition la troisième.
«*Nous offrons à ces étudiants* – a expliqué l'assesseur Laurent Viérin – *la possibilité de se former à l'étranger, en s'ouvrant et en se confrontant avec d'autres cultures, tout en restant enraciné dans leur propre région*».
«*Par cette initiative* – a ajouté le président Jean Barocco – *le Bim souhaite favoriser et promouvoir le développement culturel, social et économique de la Vallée d'Aoste et, en particulier, des nouvelles générations*».

De gauche à droite Jean Barocco, Laurent Viérin, Marzia Béthaz, Joel Petitgax, Bianca Baratti, la surintendante Patrizia Bongiovanni et Susie Eibenstein

alla detrazione del 55% ci pensiamo noi!
tecnoserramenti
SERRAMENTI - PORTE
Via Roma, 7 - Aosta
Tel. 0165 31011 - Fax 0165 40206
Fabrizio Cerise Tel. 335 6122948
tecnoserramentiaosta@tin.it

Fornitura e posa in opera di:
serramenti esterni
porte interne
portoncini

Preventivi gratuiti
Possibilità di sostituzione senza opere murarie beneficiando del contributo regionale per il contenimento energetico

GAROFOLI GROUP
GAROFOLI Sidea

MUSUMECI S.P.A.

CHÂTILLON Réforme éventuelle pour un Assessorat supplémentaire

La Juventus déjà en préparation cet été?

Henri Calza – au milieu – avec le président de l'Union Valdôtaine Ego Perron et ses supporteurs

Châtillon veut renaître. Un slogan de campagne électorale qui veut et peut devenir prochainement réel. Le syndic du pays de la moyenne vallée Henri Calza explique pourquoi.
«Notre objectif est de faire en sorte que notre pays puisse revenir à l'importance d'autrefois. Et nous sommes en train de travailler afin de produire ce résultat. On doit créer des manifestations capables de faire connaître Châtillon au-delà de nos frontières régionales».
Etre une "ville du miel" aidera le pays de la moyenne vallée: les contacts avec d'autres réalités de ce circuit sont nombreux, et la possibilité que la "Fête du miel" devienne un festival de la gastronomie est réelle. Comme la chance également que la Juventus revienne à Châtillon pour effectuer sa préparation estivale déjà au mois de juillet prochain.
«Le football est un atout touristique formidable – dit encore Calza – *et la "Vecchia Signora" est tout de même l'une des équipes les plus célèbres au monde. Le club turinois est en train de discuter sur la possibilité d'annuler le contrat avec Pinzolo: si ce projet se concrétise, on pourra déjà voir la Juventus à Châtillon du 21 au 28 juillet prochain».*
Font partie de la Junte d'Henri Calza son adjoint Giovanni Gorret – qui s'occupera du Bilan, des Finances et des Impôts – ainsi que quatre Assesseurs, qui deviendront cinq pendant le prochain Conseil communal.
«La nouvelle version du Statut communal – dit Henri Calza – *est maintenant exposée à l'Hôtel de Ville. Après trente jours, on pourra officiellement créer un nouvel Assessorat pour Dorina Brunod (indépendante). Un nouvel Assessorat qui – cependant – n'entraînera aucune augmentation de frais pour l'administration publique et les caisses communales».*
Quant aux autres Assessorats, Jean-Claude Daudry (Union Valdôtaine) s'occupera des Services Sociaux, de l'Instruction et de la Culture, Vittorio Pongan (Union Valdôtaine) est assesseur à l'Agriculture, aux Travaux publics, à la Viabilité et à l'Entretien des Infrastructures. Fédération Autonomiste est présente avec les assesseurs Guglielmo Piccolo (Commerce, Artisanat, Industrie) et Roberto Vegetti (Urbanisme, Environnement et Territoire).

CHÂTILLON, avec ses 4.900 habitants, cette Commune est – avec Saint-Vincent, Verrès, Pont-Saint-Martin et Courmayeur – l'une des agglomérations les plus peuplées après Aoste. La fête patronale est celle de Saint-Pierre (29 juin); la paroisse est desservie par le curé Paul Chasseur.

FÉNIS La réalisation du programme démarrera bientôt

«Terminer les travaux précédents»

De gauche à droite Ubaldo Pieiller, Nadia Piccot, Eric Cuignon, Giusto Perron et Luciano Regazzoni

«On doit faire bien attention, ces temps-ci: *les ressources économiques des Communes sont limitées, on est justement obligés d'utiliser correctement l'argent qu'on a à notre disposition».* Giusto Perron est le syndic de Fénis depuis quelques semaines: pendant ce temps, il a eu l'occasion de commencer à raisonner sur le programme que la liste "Pour notre communauté" avait préparé.
«On a un tas de projets, mais on doit surtout terminer les travaux qui ont été commencés par l'Administration précédente. Ce ne serait pas correct envers la communauté de Fénis de laisser des chantiers qui existent déjà inachevés. Durant ces premières semaines, toute l'équipe est en train de prendre "les mesures" de notre nouvelle activité d'administrateurs. En ce qui me concerne, c'est une très belle expérience, qui fait suite à celle de Conseiller (1995-2000) *et d'Assesseur* (2000-2005)*: maintenant, on termine le travail qu'on a hérité de l'Administration précédente. Un peu plus tard, on pensera à réaliser notre programme».*
L'équipe dont Giusto Perron parle est, bien sûr, la Junte qui vient d'être formée lors du premier Conseil communal. Une Junte dont font partie le vice-syndic Eric Cuignon (Tourisme et Sports) et les trois assesseurs: Nadia Piccot (Culture, Ecole, Politiques juvéniles), Ubaldo Pieiller (Urbanisme et Territoire) et Luciano Regazzoni (Agriculture, Environnement, Protection civile).

François Domaine

Avec un peu plus de 1.700 habitants, la commune de **FÉNIS** est située dans la moyenne vallée, côté envers. À quatorze kilomètres de la ville d'Aoste, sa paroisse est dédiée à Saint-Maurice qui est fêté, dans l'église desservie par le curé Pierino Colmar, le 22 septembre.

EMARÈSE Le nouveau Conseil s'est installé

La Junte: une équipe majoritairement rose

A partir de la gauche Paolo Thuégaz, Enrica Priod, Anna Dagnès, Edoardo Benis, Fabio Trèves, Fabrizio Trèves, Ivo Grivon, Lucina Grivon, Fausto Bazzucchi, Stefano Lodo, Mauro Crétier et Luca Novallet

Anna Dagnès, assesseur au Tourisme, Enrica Priod, assesseur à l'Agriculture, et Ivo Grivon, assesseur aux Travaux publics, sont les membres de la nouvelle Junte de la Commune d'Emarèse guidée par Lucina Grivon qui sera épaulée par son adjoint Fabrizio Trèves, ayant gardé pour lui-même les compétences dans le domaine de la Santé et de la Culture. «*Nous avons assigné les compétences* – explique la première citoyenne, qui est devenue syndic après avoir été conseillère de 1995 à 2000 et vice-syndic de 2000 à 2010 – *lors du premier Conseil communal qui s'est déroulé le jeudi 10 juin dernier. Pendant cette séance, le Conseil a validé également les résultats électoraux et a approuvé les orientations pour gouverner».* En tournant le regard vers les prochains mois, Lucina Grivon souligne que l'Administration sera engagée dans l'achèvement des travaux pour le nouveau captage de l'eau, afin de résoudre l'un des problèmes prioritaire du pays, à savoir celui de l'approvisionnement hydrique, et les travaux de réaménagement terminés, à travers la continuité du projet lié au centre culturel dédié à l'abbé Trèves. «*Etant donné que la saison d'été est l'une des périodes pendant laquelle nous enregistrons la présence de nombreux touristes dans notre pays* – ajoute le Syndic – *nous nous pencherons sur les manifestations. En particulier, la fête patronale de Sommarèse le dimanche 25 juillet, celle de saint Pantaléon du mardi 27 et, ensuite, celle de saint Roch qui animera le pays avec beaucoup d'initiatives pendant trois jours, à savoir du 14 au 16 août».*

EMARÈSE est une Commune de 213 habitants située en amont de Saint-Vincent et Montjovet, près de la vallée du Marmore. La paroisse est dédiée à saint Pantaléon, que le curé, Antoine Bizzotto, fête avec les fidèles le 27 juillet.

GRESSAN Michel Martinet sera syndic à plein temps

Une nouvelle étape a commencé

Le nouveau Conseil de la commune de Gressan

Lors de la première séance du nouveau Conseil communal, qui s'est déroulée le mardi 8 juin dernier, le syndic Michel Martinet a donné les orientations pour gouverner : «*Nous souhaitons, avant tout, renforcer nos relations avec les résidents et nous voulons que Gressan soit, à nouveau, un pays "à échelle humaine". En outre, notre programme envisage un engagement très fort dans le secteur touristique, qui devra devenir le véritable moteur de notre économie, sans oublier celui de l'agriculture, qui joue toujours un rôle fondamental».*
La séance s'est poursuivie avec l'assignation des différentes compétences: le syndic adjoint Renzo Bionaz s'occupera du Tourisme, tandis que la nouvelle Junte sera composée par l'assesseur aux Travaux publics et à la Viabilité Eligio Cunéaz, par l'assesseur à l'Education, à la Culture, aux Sports et à l'Innovation technologique Stefano Porliod, par Loris Joux, assesseur à l'Agriculture, au Territoire et à l'Environnement, et, enfin, par Michelina Greco, assesseur aux Services sociaux et à la Famille. Ce dernier Assessorat a remplacé l'ancien consacré à la Santé, pour mettre en évidence l'importance que cette Junte veut donner à la famille.
«*Je serai engagé à plein temps dans le rôle de syndic* – a ajouté le premier citoyen – *en me mettant à la disposition du public dès 7h30 du matin.*
Les Assesseurs seront disponibles deux heures par semaine, mais il sera également possible de les rencontrer sur rendez-vous».
Le premier Conseil s'est conclu par l'approbation, à la majorité, des modifications de deux articles du Plan d'Urbanisme général, qui est selon Michel Martinet : «*Un passage nécessaire, qui quantifie différemment les mètres carrés à bâtir, tout en évitant la création d'agglomérations urbaines énormes».*

On est dans la Communauté de Montagne du Mont-Emilius, mais aussi dans la plaine de la ville d'Aoste. **GRESSAN** – avec ses 3.200 habitants – est l'une des agglomérations les plus grandes de la région. La paroisse du curé Michel Ottin est dédiée à saint Etienne, qui est fêté le 26 décembre.

GIGNOD L'activité administrative avec le nouveau syndic

«Un tas de travaux à terminer»

Les membres de la liste "Ensemble pour Gignod" qui a gagné les élections du 23 mai dernier dans le pays du Grand Combin

La nouvelle junte de la commune de Gignod est au travail : le syndic Riccardo Farcoz – qui s'est réservé les compétences dans le domaine du Personnel, des Finances et de l'Urbanisme – sera épaulé par son adjoint Giorgio Gagliardi (Travaux publics et Viabilité) et par les assesseurs Gabriella Farcoz (Ecole, Culture, Politiques sociales), Silvano Bergamasco (Sport, Tourisme, Zones vertes) et Aroldo Jovial (Eaux, Egouts, Déchets, Agriculture).
«*On vient de commencer notre travail* – explique l'assesseur Aroldo Jovial, unioniste – *avec l'esprit de ceux qui veulent faire le bien de leur pays. Et comme cela arrive souvent avec les changements d'administration, les priorités sont de terminer le boulot de la législature précédente.*
Il y a plusieurs chantiers qui ont été adjugés entre 2005 et 2010 et qui doivent être encore terminés, et on a le devoir de les suivre le mieux possible. C'est le cas des travaux pour l'agrandissement du cimetière, du chantier qui concerne le remplacement d'une partie des canalisations de l'aqueduc "Tardiva", et encore des lignes électriques arrivant dans le village de Buthier qui seront enterrées, sans oublier l'entretien du sentier qui relie Chaligne. Après cela, on pourra commencer à réaliser le programme de notre liste», conclut Jovial.
Parmi les priorités, selon l'assesseur, il y a aussi «*le deuxième lot de la route de Planet et la réalisation du musée de l'Ivat dans la Maison Caravex, qui appartient à l'Administration régionale et qui peut devenir un atout pour toute la communauté de Gignod».*

F.D.

Premier village de la Communauté de Montagne du Grand-Combin en partant d'Aoste, **GIGNOD** est une agglomération de 1.500 habitants située à 9 kilomètres du chef-lieu régional. La paroisse de ce pays - desservie par le curé Ugo Busso - est consacrée à saint Hilaire (13 janvier).

FONTAINEMORE Speranza Girod à la tête de la Commune

La procession d'Oropa sera en été

La première séance du nouveau Conseil communal de Fontainemore s'est déroulée le vendredi 4 juin dernier. Parmi les autres points, le sujet principal a été la nomination des Assesseurs : «*Nous avons décidé de donner la charge d'Assesseur à ceux qui ont obtenu le plus de préférences* – a expliqué le premier citoyen Speranza Girod – *pour l'instant, nous n'avons pas encore assigné de compétences particulières, mais nous remettrons des mandats aux Assesseurs selon leur disponibilité et en évaluant les exigences que nous aurons. Je pense cependant que dans quelques mois, nous formaliserons cet aspect également».*

Les Assesseurs qui accompagneront dans leur travail le syndic Speranza Girod et son adjoint Aurelio Vacher seront Giovanni Girod, Maria Teresa Girod, Riccardo Pession et Carlo Vallomy, tandis qu'Antonella Girod s'occupera plus spécifiquement des rapports avec le Bim.
Les priorités pour les premiers mois de cette législature sont le réaménagement et l'embellissement du Chef-lieu et l'organisation de manifestations et d'initiatives, à savoir des expositions, des concerts et des conférences, liées à la procession d'Oropa, un événement très suggestif qui se déroule tous les cinq ans.
«*Il s'agit d'un rendez-vous qui enregistre chaque fois une très grande participation* – a souligné le Syndic, en rappelant que lors de la dernière édition, en 2005, les pèlerins furent environ 2.600 – *on partira de Fontainemore le vendredi 30 juillet à 23h pour arriver au Sanctuaire le samedi matin lors de la Sainte Messe et, ensuite, on reviendra le dimanche».*

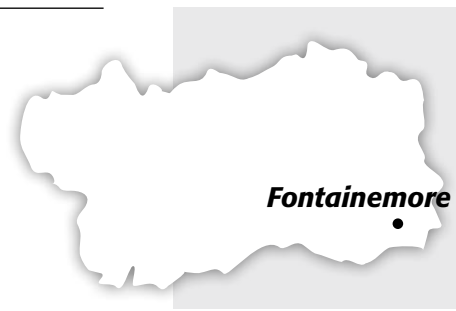

Etant l'un des tout premiers pays de la vallée du Lys, en partant de Pont-Saint-Martin, **FONTAINEMORE** compte une population de 450 habitants. Le curé, Paolo Quattrone, dirige la paroisse de saint Antoine, que l'on fête, tous les ans, le 17 janvier.

A partir de la gauche : Gianni Girod, Carlo Vallomy, Speranza Girod, Aurelio Vacher, Maria Teresa Girod et Riccardo Pession

Saint-Nicolas, Davide Sapinet nouveau syndic

Changement de syndic à Saint-Nicolas: le premier citoyen élu lors des élections du 23 mai dernier, Louis Albert Henry, a démissionné pour des raisons de santé. Monsieur Henry était déjà absent le mardi 8 juin dernier, pendant la première séance du nouveau Conseil communal qui avait officialisé la Junte en présence des assesseurs Bruno Domaine, Flavio Gadin et Fabrizio Béthaz. A cette occasion, le vice-syndic Davide Sapinet avait joué le rôle de premier citoyen, et depuis quelques jours - après la démission de Louis Albert Henry - il est devenu officiellement le nouveau syndic de Saint-Nicolas.
«*Le groupe de notre liste veut être très solidaire de Louis Albert Henry pendant ce moment difficile* - a dit Davide Sapinet - *mais je suis convaincu que l'équipe qui s'est présentée à Saint-Nicolas et que les habitants de Saint-Nicolas ont choisie peut très bien faire aussi sans lui. Personnellement, je n'étais pas prêt à prendre la place de syndic, mais je suis sûr qu'avec l'aide de tout le monde, on réussira aussi à passer cette phase difficile sans trop de problèmes».*
Pendant le prochain Conseil communal - qui se tiendra le lundi 5 juillet prochain - un quatrième assesseur sera nommé afin de renforcer la Junte, composée à présent seulement par quatre membres.

Conseil Fédéral

Le Conseil Fédéral
de l'Union Valdôtaine
est convoqué
le lundi 28 juin prochain
à 20h30
à l'auditorium
des écoles moyennes
du Villair de Quart
pour discuter de l'ordre
du jour suivant :

– approbation du Bilan 2009 et du Budget 2010 selon l'article 22 de nos Status

– divers et éventuels

Le Consul Général du Japon en Italie a rendu visite aux autorités régionales

Le Japon, un marché très riche d'opportunités pour la Vallée d'Aoste

Shigemi Jomori, qui depuis le mois de février est le nouveau Consul Général du Japon en Italie, a été accueilli au Palais de la Région, le mercredi 16 juin dernier, par le président de la Région Augusto Rollandin, par l'assesseur au Tourisme Aurelio Marguerettaz et par l'assesseur régional à la Culture Laurent Viérin. La rencontre avait été proposée par le Consul, afin de connaître les autorités régionales et consolider les bons rapports qui existent entre la Vallée d'Aoste et le Japon.
«*La Vallée d'Aoste* – a commenté le président Rollandin – *a investi, ces dernières années, dans le marché japonais pour faire apprécier toutes ses caractéristiques et communiquer ses particularités : le tourisme, la culture, l'œno-gastronomie, son histoire et ses traditions. Il arrive très souvent que le touriste japonais vienne chez nous pour les sports d'hiver, en s'apercevant ensuite que notre région peut offrir beaucoup plus que d'autres localités transfrontalières».*
L'Administration régionale avait commencé à entreprendre des initiatives de promotion en 2006, lorsque notre région fut choisie par le Comité Olympique Japonais en tant que siège officiel de la retraite préolympique des athlètes à l'occasion des Jeux de Turin. En outre, en raison des bonnes relations, le prince Takeda, président du Comité olympique japonais, avait reçu la médaille d'«Ami de la Vallée d'Aoste». « *Le Japon est un marché consolidé* – a souligné l'assesseur Marguerettaz en faisant le point de la situation sur la promotion touristique – *cette donnée peut se traduire pour nous en un point de force. Les touristes ont envie de changer et, par rapport à des destinations plus cotées, ils cherchent de nouvelles opportunités. Ce sont des touristes bien préparés, mais quand ils arrivent en Vallée d'Aoste, ils s'émerveillent de la variété et de l'authenticité de notre offre. Le Soleil Levant représente, bien sûr, pour nous un marché très intéressant ».* Depuis 2006, les actions visant à promouvoir notre région au Japon ont augmenté, grâce à la participation à des foires, workshop et à des visites de journalistes, auxquelles se sont ajoutées plusieurs initiatives soutenues par l'Assessorat de l'Agriculture pour faire connaître nos produits œnogastronomiques. «*La collaboration de l'Assessorat de la Culture et de l'Education avec la prestigieuse exposition "L'eredità dell'impero romano", réalisée au Japon par le Gouvernement italien à l'intérieur de la manifestation "Autunno italiano"* – a ajouté l'assesseur Viérin, en rappelant que la Vallée d'Aoste est présente avec deux pièces provenant du Musée Archéologique Régional, à savoir le "Jupiter Dolichenus" et le "Baudrier romain" – *visait à mettre en évidence l'importance de la culture à travers l'offre touristique régionale, à partir d'Aoste romaine jusqu'aux châteaux».*
Enfin, pendant la séance du vendredi 11 juin, la Junte régionale a approuvé les initiatives de promotion de la Vallée d'Aoste au Japon pour 2010 : parmi celles-ci, la mise en place du site Internet en japonais et des actions de marketing en collaboration avec des tours opérateurs locaux.

Nouvelles du Sénat

Vive l'art lyrique : mais qui paye la note ?

Antonio Fosson

Chaque mesure législative est une occasion de confrontation amère et il semble toujours que deux armées ennemies siègent au Sénat et non pas des groupes parlementaires visant la réalisation de ces réformes dont le pays a tant besoin.
C'est ce qui est arrivé avec l'approbation au Parlement du décret-loi intitulé "Dispositions urgentes en matière de spectacle et d'activités culturelles" abordé, cette semaine, au Sénat.
La loi naît de l'exigence certainement juste, présentée en salle par le Ministre Bondi, de réformer un secteur en profonde crise comme celui du spectacle et, en particulier, le secteur lyrique et symphonique en essayant d'améliorer les niveaux de qualité des productions offertes.
Mais, néanmoins, à propos du texte s'est déclenché rapidement un débat situé en amont de la mesure et qui a été centré d'une manière idéologique.
En effet, l'opposition a, tout de suite, accusé la majorité de sanctionner la culture et de détruire un secteur artistique très spécifique et caractérisant pour l'Italie.
Les interventions de Députés des villes, dans lesquelles de grands théâtres lyriques, orgueil du Pays, risquent de fermer si le Gouvernement n'intervient pas, se sont succédé.
La majorité a longuement soutenu qu'en période de crise tout le monde doit faire des économies, y compris les artistes.
Mais surtout, l'esprit du texte de loi, est de rendre ces compagnies théâtrales meilleures et les pousser à une logique de marché qui prime la qualité et qui doit éviter les gaspillages.
En outre, on ne peut pas ne pas considérer comme négative la grande fragmentation du secteur (les formations lyriques sont en tout quatorze dans notre Pays) et ne pas mettre en évidence que les grands théâtres comme la Scala de Milan ont un bilan positif surtout en raison du produit excellent qu'ils offrent.
La culture, si elle est vraie, ne peut pas être imposée même par des intellectuels qui jugent le peuple incapable de comprendre l'offre.
Et si le produit est bon et compréhensible, adapté aux requêtes de notre temps, les gens le soutiennent.
Après avoir encore discuté sur l'âge de la retraite pour les danseurs (à savoir 47 ans pour les femmes et 52 ans pour les hommes) nous sommes arrivés au vote.
J'ai voté en m'abstenant, comme les collègues de la SVP parce qu'on ne peut pas être contre cette tentative, mais qui pourrait être améliorée, de mettre de l'ordre et de la rigueur économique dans ce secteur sûrement très important pour notre culture.

Tor des Géants, un rêve à portée de main

Presque une semaine, plus précisément 150 heures au maximum, pour parcourir les 330 kilomètres des "Alte Vie" numéro 1 et 2 avec une dénivellation de 24 mille mètres en passant par 34 Communes de la Vallée d'Aoste et en transitant par 25 cols au-dessus des deux mille mètres, toujours sous l'oeil attentif des cinq géants de notre région, le Mont Blanc, le Cervin, le Mont Rose, le Grand Paradis et le Rutor. La première édition du Tor des Géants, qui se déroulera du 12 au 19 septembre, se présente, dans les règles de l'art, aux passionnés de trail running en haute montagne.
« *D'ici le mois de septembre* – a commenté l'assesseur régional au Tourisme Aurelio Marguerettaz lors de la conférence de présentation le mardi 15 juin dernier – *il faudra conclure les préparatifs : cette initiative fonctionnera correctement, si tous les intéressés joueront leur rôle ».*
« *Cette compétition est une manifestation sportive* – a continué Marguerettaz – *qui représente une occasion pour promouvoir le territoire valdôtain, vu les nombreuses zones qui seront parcourues et l'intérêt qu'elle suscite dans le monde sportif international ».* En effet, les inscrits sont déjà presque 300, provenant non seulement de l'Italie, de la France, de l'Espagne et d'autres pays de l'Europe, mais aussi du Japon et de l'Afrique du Sud.
L'Assesseur régional au Tourisme a mis également en évidence que le Tor des Géants sera une compétition à laquelle pourront participer les "super athlètes" et les personnes, bien sûr entraînées, mais qui voudront vivre cette expérience unique et extraordinaire avec un esprit non compétitif.
«*Nous avons pensé organiser cette manifestation grâce au travail constant et précieux de l'entretien des sentiers de montagne de notre région* – a souligné l'assesseur à l'Agriculture et aux Ressources naturelles Pino Isabellon – *nous percevons beaucoup d'enthousiasme lié à cette initiative».*
Le monde du trail réunit des personnes qui pratiquent ce genre de discipline en respectant des valeurs propres à l'éthique du sport: lors de cette compétition, le comportement des participants sera réglé par une "charte éthique", dont les points fondamentaux sont le respect de la personne en général, en commençant par soi-même, les adversaires et les bénévoles, et de la nature, en ne jetant aucun déchet et en suivant les sentiers.
En outre, le règlement envisage que tous ceux qui arriveront à la fin de la course recevront un prix, qui ne sera rigoureusement pas en argent comptant.

Denis Falconieri

La section de Courmayeur au refuge Bertone

Le dimanche 6 juin dernier, la section de Courmayeur-Mont-Blanc a organisé une randonnée au refuge Bertone.
Un groupe d'une trentaine de participants a défié l'incertitude du temps en atteignant le sommet du Mont de la Saxe au cours de la matinée. Un rendez-vous en toute amitié pendant lequel on a pu se retrouver et parler d'un peu de tout.
Le moment principal de la journée a été, sans aucun doute, le déjeuner organisé au refuge auquel tout le monde a participé.
Un remerciement, de tout cœur, à Renzino et à Ilaria, sans oublier leur équipe!

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine d'Allein

A le chagrin d'annoncer le décès de

Monsieur
Dorino CONCHATRE
âgé de 82 ans

La communauté unioniste d'Allein présente ses condoléances émues à son épouse Silvia Diémoz, à ses enfants Elio, président de la Section, et à Paola, avec leur famille et à tous les parents

Remerciement

La Famille Conchatre remercie tous ceux qui lui ont témoigné leur solidarité, en particulier les chantres, les sapeurs-pompiers et toutes les sections présentes avec leur drapeau.

Il y a vingt-cinq ans cette grande dame nous quittait

Maria Ida Viglino, un exemple de courage valdôtain

Le 24 juin 1985, le décès de Maria Ida Viglino plongeait dans le deuil l'Union Valdôtaine et la Vallée d'Aoste. L'école et la politique furent les deux grandes passions de sa vie. Après l'engagement dans la Résistance, à la fin de la guerre, Maria Ida Viglino joua un rôle important lors des événements qui accompagnèrent la reconnaissance du droit des Valdôtains à l'Autonomie.
Après une interruption assez longue, elle eut à nouveau un rôle prééminent dans la politique valdôtaine en recouvrant la charge d'assesseur à l'Instruction publique de 1974 à 1983, en s'adonnant dès lors avec entrain à la tâche difficile de gérer un secteur qu'elle connaissait à fond.
Pendant cette période, l'action administrative de Maria Ida Viglino a été remarquable dans le domaine scolaire surtout, sans oublier les autres secteurs de l'Assessorat de l'Instruction publique: la culture en premier lieu, la défense et la diffusion du franco-provençal et du walser et la création d'un réseau de bibliothèques.
Le nom de Maria Ida Viglino est lié spécialement aux efforts entrepris par l'Administration régionale pour redresser la situation de la langue française dans le domaine de l'éducation et de la culture. On lui doit notamment la création des Services culturels de l'Assessorat régional de l'Instruction publique, dans la perspective d'un projet global visant la mise en valeur du patrimoine valdôtain, face à la pénétration massive des modèles culturels étrangers, imposés notamment à travers l'école et les médias. C'est justement à l'école qu'elle consacra sa plus grande énergie, en cherchant avec constance et détermination à y introduire le principe du bilinguisme réel.
Un amour profond la liait à son Pays et à sa langue. Un amour qui se traduisait par une grande cohérence entre l'action politique et les principes qui l'inspiraient, et qui reste un exemple pour les Valdôtains d'aujourd'hui.

Samedi dernier, 19 juin, la fête au Grand Haury

La «planta di senteucco» arrive à Arvier

La "planta di senteucco" est l'une des traditions que le Val d'Aoste est en train de redécouvrir ces dernières années.
À Arvier aussi, où après trente-cinq ans d'administration par Walter Riblan le premier citoyen vient de changer après les élections du 23 mai dernier, cette tradition est nouvellement née, samedi dernier, le 19 juin, quand un groupe de sympathisants du nouveau syndic Mauro Lucianaz lui ont fait cadeau d'un arbre qui depuis l'après-midi fait un certain effet devant l'habitation du premier citoyen. L'occasion pour célébrer encore une fois la victoire des élections administratives avec une grande fête (sur la photo le syndic Mauro Lucianaz – le quatrième debout à partir de la droite – en compagnie de son adjoint Christian Alleyson et d'autres supporteurs).

MARIAGE

La section de l'Union Valdôtaine de Valtournenche

a la joie d'annoncer le mariage de

Mademoiselle
Silvana Cominelli
et
Monsieur
Ennio Pession

Membre de la Section.

Nous présentons à Silvana et à Ennio nos félicitations, ainsi que nos vœux de bonheur, de prospérité et de pleine réussite dans leur vie familiale.

MARIAGE

La section de l'Union Valdôtaine de Valtournenche

a le plaisir d'annoncer le mariage de

Mademoiselle
Francesca De Guio
et
Monsieur
Edoardo Camaschella

Membre de la Section.

La communauté unioniste de Valtournenche présente au nouveau foyer ses félicitations les plus cordiales.

FAVRE GIUSEPPE
di FAVRE V. e R. S.n.c.
PREFABBRICATI IN CEMENTO E COMMERCIO MATERIALI EDILI

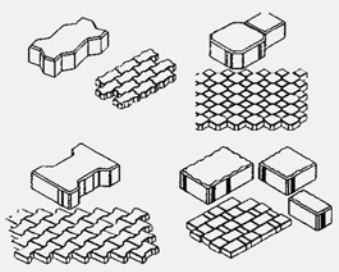

PRODUZIONE E VENDITA:
AUTOBLOCCANTI
mattoni e blocchi in CLS e ARGILLA,
tubi normali e autoportanti in CLS, colmi,
cordoli stradali, pali da vigna e recinzione,
pozzetti, vasi, fosse biologiche,
fioriere, **fontane**, ecc.

IMMAGINE GENERICA DI BLOCCHI DI COSTRUZIONI

Fraz. Clos, 7 - 11020 **ARNAD (AO)**
☎ e Fax 0125 966165 (ufficio) - ☎ 0125 966009 (abitazione)
e-mail: info@favreg.it - www.favreg.it

Le coin du dialogue

Andrea Rosset

Cela fait maintenant des semaines que nous sommes en train de nous intéresser à la récente manœuvre économique du Ministre Tremonti car il y a vraiment matière à s'inquiéter des conséquences qu'elle pourrait avoir sur l'Autonomie spéciale de la Région, sur sa répartition fiscale, sur les pouvoirs et les fonctions qu'elle exerce sans oublier, bien évidemment, les problèmes qui pourraient en dériver dans la discussion sur le fédéralisme fiscal pour l'organisation financière de notre Région.
Je le répète, il y a réellement de quoi s'inquiéter et nous devons être vigilants et travailler tous ensemble – toutes forces politiques confondues – afin d'imposer le point de vue de la Vallée d'Aoste lors des négociations qui auront lieu.
La Vallée d'Aoste est consciente que nous sommes en train de vivre un moment international particulier et que l'Italie, tout comme les autres Pays, doit contenir ses dépenses, faire des économies afin de limiter, voire de réduire, la dette publique mais cela ne doit pas advenir à n'importe quel prix et surtout pas à celui de créer des situations de malaise au sein des familles et des entreprises.
Il est incompréhensible que le décret-loi que nous remettons en question maintienne aux collectivités locales toutes les fonctions qui leur sont attribuées tout en réduisant cependant les financements attribués. D'autres signes d'inconstitutionnalité se profilent à l'horizon et notamment le fait que le législateur national – et cela nous est rappelé par la Cour constitutionnelle – peut établir les principes fondamentaux en matière de la finance publique mais il ne peut en aucun cas contraindre les Régions et Provinces autonomes à l'adoption de mesures analytiques en comprimant illégitimement l'autonomie financière.
Comme je le disais précédemment, nous sommes conscients de la nécessité d'une action rigide au vu de la gravité de la situation nationale et européenne mais il est important de négocier des transferts qui maintiennent l'exercice de fonctions régionales d'absolue sensibilité sociale et économique, qui sont déjà financées de manière autonome au niveau régional.
Soyez certains que les élus de l'Union Valdôtaine seront particulièrement vigilants par rapport à tout ce qui se décidera concernant cette manœuvre financière et qu'ils feront tout ce qui est en leur pouvoir pour préserver les intérêts de la Vallée d'Aoste et le bien-être et les droits historiques de tous les Valdôtains.

En bref

Convention des Alpes
Le Conseil de la Vallée a récemment approuvé à l'unanimité une résolution concernant la ratification intégrale de la Convention des Alpes. Ces dernières semaines, la « Commissione esteri » de la chambre des Députés a bloqué la ratification du Protocole Transports de la Convention des Alpes par laquelle les pays alpins sont engagés à réduire les effets négatifs et les risques dérivant du trafic par le biais d'initiatives telles que le renforcement du transport ferroviaire.
« Le Conseil de la Vallée manifeste préoccupation et exprime sa plus totale contrariété quant à l'extrait du Protocole transports par la ratification en cours et demande au Parlement italien de procéder sans atermoiements à la ratification de la Convention des Alpes avec tous ses Protocoles. »

Parc du Mont-Avic
Le Conseil de la Vallée a approuvé à l'unanimité les modifications des frontières du Parc naturel régional Mont-Avic, suite à l'émanation du décret du Président de la République du 27 mai 2009 concernant la nouvelle délimitation du Parc national du Grand-Paradis.
Cette modification permettra d'insérer dans le Parc du Mont-Avic la partie de territoire situé dans la commune de Champorcher et dominant le bassin du Lac Miserin, entre la Rosa dei Banchi et le Bec Costazza, pour un total d'environ 155 hectares, qui se trouvait jusqu'à aujourd'hui dans le Parc du Grand-Paradis.

Approbation du document pluriannuel

Activités européennes et internationales de la Région

Après le rapport du Président de la Région Augusto Rollandin concernant l'activité européenne et internationale de la Région en 2009, le Conseil de la Vallée a approuvé, par 24 voix favorables et 8 abstentions (Alpe et Parti Démocratique), le document pluriannuel indiquant les lignes directrices sur les activités européennes et internationales de la Région.
Rédigé en application de la loi régionale n°8 de 2006, ce document se concentre sur trois lignes de programmation prioritaires :
– le renforcement de la participation de la Région à la formation et à la réception de la législation européenne ;
– l'analyse du changement du contexte juridique européen et la promotion d'initiatives visant à une meilleure adaptation des politiques de concurrence au contexte territorial valdôtain ;
– le renforcement des retombées, en particulier économiques, des actions de coopération de la Vallée d'Aoste avec d'autres territoires.

Ces lignes directrices de programmation sont identifiées dans un cadre politique et juridique en changement. En effet, la récente entrée en vigueur du Traité de Lisbonne a débuté un processus de réforme des deux principales lois nationales d'application de la modification, qui a eu lieu en 2001, du Chapitre V de la Constitution, c'est-à-dire la loi n°131 de 2003 et la loi n°11 de 2005.
Pour le Conseiller régional Luciano Caveri *« le rapport est riche de suggestions, complet au niveau du cadre des actions existantes, de la vision d'ensemble des responsabilités que nous avons par rapport à l'Union européenne. Il met en évidence que la Vallée d'Aoste a sa propre personnalité dans le contexte européen. Nous sommes obligés à revoir toutes les questions à la lumière de la crise, en nous fixant des objectifs dont le premier est comprendre ce que deviendra la politique de cohésion. On est en train de discuter du nouveau pacte de stabilité et il faut faire de façon à ce qu'il n'empire pas.*
Concernant la question de l'Eurorégion, le débat européen va dans l'optique de macro régions. Le destin est en effet de casser la vieille logique de l'Etat. La présence valdôtaine au sein du Comité des Régions est utile mais l'absence d'un parlementaire européen, causée par les normes électorales, est aujourd'hui un vulnus *qui n'est certainement pas positif.*
Quant à la question du processus descendant, avec la loi communautaire nous démontrons que nous pouvons réagir positivement aux normes communautaires. Mais aujourd'hui les Régions, par le processus ascendant, ne siègent pas à la table des Conseils européens et il ne s'agit pas d'un élément indifférent : je ne voudrais pas que la crise devienne une excuse pour accroître les pouvoirs de l'Europe et des Etats au détriment des Régions, niveau de démocratie plus proche des citoyens. »

Approbation à l'unanimité

Loi communautaire 2010

Le Conseil de la Vallée a approuvé à l'unanimité le projet de loi communautaire régional 2010 concernant l'application des directives de l'Union européenne en matière de service au sein du marché intérieur.
Le texte se compose de 63 articles et a pour but de recevoir les directives européennes sur les services, avec une attention particulière relativement au secteur touristique.
Pour le Conseiller régional Luciano Caveri, rapporteur du projet de loi devant l'Assemblée régionale *« cette année aussi, avec le présent projet de loi, nous obtempérerons à l'engagement, dans la phase descendante de la volonté communautaire, d'agir dans le respect de ce qui est prévu par notre Statut d'autonomie en corrélation avec les décisions communautaires.*
Il peut être observé à ce propos que nous sommes encore dans une phase de rodage et il y a parfois une certaine timidité de la part des bureaux à obtempérer à cette prise de responsabilité. Il appartient à nous tous, élus de cette Région, de faire croître la conscience autonomiste à la base d'un travail souvent compliqué de réception, il y a un certain temps laissé à la volonté de l'Etat.
Le cœur de la « communautaire » de cette année est une partie de la tant discutée directive Bolkestein relative aux services au sein du marché intérieur. A la fin du monitorage sur la législation valdôtaine il est ressorti l'exigence d'apporter certaines modifications à la législation régionale, avec une référence particulière à celle concernant le tourisme et les professions exercées dans le domaine touristique, le commerce et l'artisanat, ainsi qu'aux normes sur la déclaration de début d'activité et sur le silence assentiment contenues dans la loi régionale n°19 du 6 août 2007 en matière de procédé administratif (article 22 et 23). Le processus de simplification conséquent à l'application de la directive services, débuté avec la loi régionale communautaire 2009, arrive ainsi à terme. Nous pouvons être satisfaits de cette loi. La culture européenne n'est pas simple du tout et il n'est pas facile de suivre les normes européennes. Je considère que les parties de la directive Bolkestein sont positives pour notre économie. »

Après la discussion générale, c'est le Président de la Région Augusto Rollandin qui a pris la parole : *« Avec ce texte nous innovons et nous allons vers une libéralisation modérée. Nous avons tenu compte des difficultés d'application. Concernant cela, il est juste de prévoir une réflexion qui puisse amener à établir un instrument en mesure de faire une évaluation sur les possibilités de traduire les indications en loi. Les associations peuvent jouer un rôle important mais elles doivent tenir compte que les règles doivent être changées parce que nous sommes dans un monde en évolution et qui a changé au fil du temps. Les solutions proposées vont dans la direction partagée. »*